

PLACE DE LA CAPELLE, PLACE AU VOTE !

Nous proposons une votation citoyenne pour choisir les modalités de circulation de la place de la Capelle. La votation se déroulera du 9 au 20 octobre 2023. Découvrez comment participer.

Publié le 20 octobre 2023

Du 09 au 20 octobre 2023, une nouvelle votation citoyenne est lancée afin d'adapter, en concertation avec les Millavoises et les Millavois, les modalités d'ouverture de la place de la Capelle à la circulation automobile.

La Ville a pris en compte les retours d'habitants, de visiteurs, de commerçants, d'infirmiers et d'aides à domicile, selon lesquels la piétonnisation de la Capelle coupe la ville en deux et oblige à un détour. La Ville propose d'y faire une place à la voiture, dans le sens allant du boulevard de la Capelle vers l'avenue Gambetta et la rue de la Fraternité.

Comment voter du 9 au 20 octobre 2023 ?

- Avec le bulletin de vote inséré dans votre magazine municipal - qui sera distribué entre le 9 et 11 octobre dans toutes les boîtes aux lettres - et déposez votre coupon réponse dans les urnes : à l'accueil de la mairie de Millau (17 avenue de la république) ou au siège de la Communauté de communes, (1 place du Beffroi) ;
- En remplissant un bulletin papier directement à l'accueil de la Mairie ou au siège de la Communauté de communes ;
- En ligne

JE VOTE EN LIGNE

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30